

ÉLECTIONS TPE 2021 du 22 mars au 4 avril 2021 DANS LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION, CHACUNE DE NOS VOIX COMPTE

Comme tous les quatre ans, du 22 mars au 4 avril 2021, tous les salariés, cadres, non cadres, permanents ou intermittents, qui auront été engagés au cours du mois de décembre 2019 par des entreprises de production de films d'animation dont l'effectif au 31 décembre 2019 est inférieur à 11 salariés, seront appelés à choisir et à désigner parmi différents syndicats celui qui :



- **nous représentera**, représentera légalement nos intérêts de salariés dans les diverses négociations conventionnelles des conditions de travail, des conditions de salaires minima garantis, des conditions de droits à l'assurance-chômage, etc. avec les syndicats de producteurs.
- **nous représentera** dans les différentes institutions sociales paritaires.

Ce choix revêt une très grande importance car seuls les syndicats qui auront obtenu plus de 8% des suffrages exprimés - distinctement dans les différentes branches d'activité professionnelles – seront légalement habilités à négocier et à représenter les salariés dans les branches d'activité visées.

Afin que chacun des électrices et électeurs puisse se déterminer et choisir en toute connaissance de cause l'organisation par laquelle ils souhaiteront être représentés, il est nécessaire de prendre connaissance des positions et propositions revendicatives des différents syndicats dans la branche de la Production de films d'animation.

Comme à chaque élection TPE, le SNTPCT présente sa candidature pour les branches d'activité économique suivantes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Production cinématographique, | <input type="checkbox"/> Entreprises techniques au service de la |
| <input type="checkbox"/> Production audiovisuelle, | Création et de l'événement, |
| <input type="checkbox"/> Production de films d'animation, | <input type="checkbox"/> Chaînes thématiques. |

Lors des précédents scrutins, le SNTPCT avait obtenu dans la production de films d'Animation, parmi les Syndicats reconnus représentatifs dans la branche :

- En 2012 : 39,71% des suffrages exprimés par les électeurs issus des TPE ;
- En 2016 : 56,05%.

Ce qui l'avait placé, à chaque fois, en tête des syndicats représentatifs dans les seules élections TPE, et lui avait permis de siéger aux différentes négociations de suivi de la Convention collective de la Production de films d'Animation, et notamment de s'opposer à l'instauration d'un échelon junior qui aurait abaissé les salaires minima d'un grand nombre de fonctions.

À l'inverse, l'action du SNTPCT a permis d'obtenir une revalorisation des minima qui, si elle reste insuffisante pour encore trop de fonctions, a permis pour d'autres de rattraper le niveau des salaires minima signés en 2004 que l'augmentation du coût de la vie avait fortement érodé.

Rappelons que le SNTPCT est un Syndicat professionnel national : Fondé en 1937 par les techniciens du cinéma, il représente aujourd'hui l'ensemble des salariés des branches de la production cinématographique et audiovisuelle, y compris la production de films d'Animation.

Il est à l'origine des droits conventionnels, sociaux, salariaux dont bénéficient tous les salariés de nos branches d'activité, permanents et intermittents ;

Les cotisations de ses membres lui garantissent son existence matérielle et lui assurent son indépendance d'action revendicative. Seuls les membres du Syndicat déterminent sa politique d'action revendicative.

Ce sont ces éléments qui seront à prendre en compte lorsque vous aurez à choisir et à voter pour le syndicat que vous souhaitez voir défendre vos intérêts professionnels pour les quatre années à venir.

Paris, le 27 novembre 2020

La Branche animation du SNTPCT